

Le Bulletin de la délégation des Pyrénées Atlantiques



N° 40 - avril 2022 - LA PROTECTION JURIDIQUE DE NOS PROCHES



Chers Amis,

Beaucoup de nouveautés ont démarré cette année et nous donnent envie de continuer :

- les conférences du samedi (1 fois/trimestre) sur la dépression et les mesures de protection juridique dont ce bulletin se fait l'écho ;
- les séances de cinéma à l'Atalante à Bayonne (2fois/mois) et le projet surf qui a démarré avec succès. En effet, de voir notre proche sortir de chez lui pour créer du lien et apprécier un moment convivial est déjà une victoire.

Si vous pensez à une action qui ferait du bien à votre proche, venez nous en parler car cela pourrait en intéresser d'autres.

Internet permet de nombreuses occasions d'apprendre encore et toujours sur les troubles psychiques avec les webinaires accessibles en direct ou replay (PositiveMinders, Psycom). N'hésitons pas à en profiter de même que des formations proposées par l'Unafam (e-learning).

Un article particulièrement encourageant dans la revue trimestrielle « **Un autre Regard** » n°4 2021 p36-37 sur **OPEN DIALOGUE**, l'organisation des soins en psychiatrie pour le traitement de la première crise psychotique en Finlande qui apporte une aide immédiate et prend en compte en outre **l'entourage de la personne...** Vous trouverez l'intégralité de l'article sur notre site unafam.org (renseignements : <http://u-p-asso.fr>).

Nous ne devons donc pas hésiter à prendre notre place quitte à « bousculer » les professionnels qui accompagnent nos proches pour communiquer davantage avec eux et faire « équipe » pour mieux accompagner nos proches.

Chaque fois que cela est possible encourageons notre proche à participer à la réhabilitation psychosociale puisque notre département la propose enfin ! Espérons que le développement de la pair aidance permettra à des médiateurs pairs d'aller vers nos proches qui restent dans le déni ou loin du rétablissement. Gardons toujours ESPOIR !

Chacun, chacune de nous peut aider à la déstigmatisation des troubles psychiques par son témoignage et encourager à consulter un professionnel dès qu'un jeune présente des troubles car plus tôt un jeune est pris en charge plus vite un rétablissement sera possible.

Cette année marque l'engagement de nombreux bénévoles. Merci à eux de venir nous rejoindre pour défendre les usagers de la psychiatrie, aider encore plus de familles, nous faire connaître davantage et partager une amitié si précieuse.

Espérant rencontrer nombre d'entre vous à la journée annuelle détente à **Saint Pée sur Nivelles le samedi 14 mai**, je vous dis à bientôt.

Amitiés

Emmanuelle SAINT MACARY

Présidente Déléguée UNAFAM 64



Lorsqu'on souffre d'une maladie psychique, il se peut qu'à certains moments, il devienne difficile de gérer les actes pourtant nécessaires du quotidien. Ces actes sont nombreux. Ils peuvent être ponctuels comme trouver ou quitter un logement, s'engager et signer un bail, ouvrir un compte en banque, établir un budget, souscrire une assurance, acheter ou vendre un bien quelconque. Ils peuvent être plus réguliers comme gérer ses factures ou se faire aider dans les tâches ménagères.

Ces actes sont importants car ils concernent le logement, les revenus et les biens de la personne. Ils concernent aussi tout simplement son bien-être et sa santé.

Quand tout va bien, que l'on est en pleine possession de ses capacités, les décisions sont la plupart du temps évidentes. Mais quand la maladie s'en mêle, nos proches peuvent parfois agir sans limite et se mettre en danger. Ils doivent donc être protégés à la fois de leurs propres excès et de ceux qui voudraient abuser de leur vulnérabilité.

Pour vous informer et bien différencier les dispositifs proposés aux familles, l'équipe d'Unafam 64 a donc décidé d'organiser une conférence à Biarritz, samedi 23 avril en invitant Madame Marie-Thé CARTON, Présidente de l'**A.D.T.M.P. (Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés)** et Monsieur Alexandre VOGT, Directeur. Cette association a été créée en 1972 par deux associations familiales : l'Adapei 64 et Espoir 64. Ils se sont depuis professionnalisés et vont fêter cette année leur 50 ans ! Leur mission est l'exercice des mesures de protection quand la prise en charge par la famille n'est pas envisageable.



Mme Marie-Thé CARTON a rappelé les valeurs portées par l'association. **L'autonomie** pour les personnes protégées, ou en tout cas la recherche de plus d'autonomie, est ce qui guide l'action des mandataires en même temps que leur **dignité** et la **préservation de leurs droits fondamentaux**. Mais **la place de la famille est essentielle** car elle doit être la ressource nécessaire pour mieux comprendre le majeur protégé, son histoire, son vécu, ses difficultés.

M. Alexandre VOGT nous a ensuite expliqué très concrètement qui peut et comment demander l'ouverture d'une mesure de protection (par courrier) au Tribunal judiciaire.

Ces mesures, proposées dans l'intérêt de la personne, sont appréciées par le juge (qui reste « souverain » dans ses décisions) sur la base d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin certifié sur la liste du procureur, et à la suite d'une audition, à laquelle la famille peut se rendre.

Les délais peuvent être très longs..... entre 4 mois et 1 an.

900.000 personnes sont sous protection en France, - 9 000 dans notre département

50 % sont gérés par des professionnels - 50 % par leurs familles

Quand les mandataires ont entre 60 et 80 dossiers à gérer, on comprend qu'ils s'occupent en priorité de la gestion financière des ressources ou de l'administration des biens et très rarement de l'accompagnement socio-éducatif !

Comment distinguer les différents régimes de protection ?

Le souci de personnalisation des mesures impose de se repérer parmi l'éventail des protections. Au besoin de protection provisoire qu'assure **la sauvegarde de justice**, répond la protection durable de la **curatelle, simple ou renforcée, la tutelle ou l'habilitation familiale**.

- **La sauvegarde de justice**, sollicitée auprès du procureur de la République, est destinée à protéger, en cas d'urgence et de façon temporaire, une personne sans la priver de sa capacité à agir.
- **La curatelle** est une mesure d'assistance, un « faire avec ».
 - **curatelle simple** : la personne accomplit seule les actes de la vie courante et sera assistée de son curateur pour des actes plus importants.
 - **curatelle renforcée** : le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée, règle ses dépenses et établit un budget avec elle.
- **La tutelle** est une mesure de représentation. le régime le plus contraignant. Le tuteur accomplit seul les actes de gestion courante.
- **L'habilitation familiale** est délivrée sur demande d'une personne de la famille mais la gestion des comptes ne sera pas vérifiée par le juge des tutelle.

Attention : ces mesures sont modifiables et limitées dans le temps. La mesure initiale ne pourra pas être supérieure à 10 ans et doit être renouvelée si nécessaire.

3 associations de Mandataires à la Protection des Majeurs (MJPM) dans notre département :

SEAPB (SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADULTE EN PAYS BASQUE)

7 rue Masure – CS 50805 – **BAYONNE** 05 59 59 61 03

Le Busquet 5 , 68 avenue de Bayonne **ANGLET** 05 59 52 11 91

Agglomération Pau-Pyrénées

ADTMP (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE TUTELLES AUX MAJEURS PROTÉGÉS)

42, avenue Vignancour **PAU** 05 59 02 21 26

ASFA 64 (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE GESTION DE SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL)

23, rue Roger Salengro - **PAU** 05 59 82 48 80 et 05 59 82 48 50

Il existe aussi des mandataires privés exerçant à titre individuel.

Quand la prise en charge par la famille est possible, ce qui est encouragé par les juges, les familles n'ont pas toutes les connaissances et compétences requises. Il existe un **Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (SISTF)** qui est un collectif de services mandataires judiciaires. Ce service gratuit est un lieu de soutien, d'orientation et d'aide technique, toutes les familles peuvent le consulter dans notre département :

SISTF/ADTMP à PAU - 42, avenue Vignancour 64000 PAU - 05 59 02 21 26

Permanence téléphonique les jeudis de 9 h à 12 h

SISTF/SEAPB à BAYONNE Lieu d'accueil : 7 rue Masure 05 59 59 61 03

Permanence téléphonique les lundis, mardis et mercredis de 14 h à 17 h

Permanence TRIBUNAL de BAYONNE - 17 Av de la Légion Tchèque

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14 h à 17 h

➔ **Pour avoir accès à plus de détails, la présentation Powerpoint complète de la conférence est sur notre site : www.unafam.org-unafam.64**

Pendant le premier confinement, un atelier d'écriture est né sur les interfaces numériques que le GEM Phoenix de Saint-Jean-de-Luz avait mises en place.

C'est Eric qui a initié le projet, puis en présentiel d'autres adhérents sont venus enrichir de leurs mots ces rendez-vous devenus hebdomadaires. Nous ne pouvions plus chanter, nous allions écrire maintenant ! Isabelle et Brice, deux adhérents bénévoles animent les deux groupes tous les mardis après-midi.

*Ce mardi-là, Isabelle avait proposé de composer sur « **Si j'étais une couleur** » :*

*Si j'étais une couleur je serais le vert
La couleur de l'espoir
Pour retrouver mes repères
Et me débarrasser de mes déboires
J'accepterais les défis
Ne reculerais pas devant eux
S'ils me font mal tant pis
Je les casserai en deux
Je réaliserai mes rêves, mes envies
Ceux que je n'ai pas réalisés jusqu'à présent
Avec mon solide groupe d'amis
Mais aussi avec mes chers parents
J'éclairerai mon futur de plaisir
Satisferai mes désirs
Voir la lumière à nouveau
Et regarder de plus en plus haut*

Benjamin

quelques FLASHES ... à noter dans vos agendas !

Le **samedi 14 mai 2022** à **SAINT PEE SUR NIVELLE** - **JOURNÉE DÉTENTE** pour vous et vos proches (pétanque - yoga - Vittoz - méchoui - musique)

Le **samedi 1er octobre 2022** Formation "**MIEUX ACCOMPAGNER UN PROCHE SOUFFRANT DE SCHIZOPHRÉNIE**" à la Maison des Associations à **BIARRITZ**.

Le **samedi 19 novembre 2022** à **SALIES DE BEARN** - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNAFAM 64**

Les **jeudi 24, vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022** **Atelier d'Entraide PROSPECT**

Formation "**COMMENT ADAPTER SA COMMUNICATION A UN PROCHE SOUFFRANT DE TROUBLES BIPOLAIRES**"
Début 2023

... BRÈVES ...

- ◆ le **12 février 2022**, au casino de Salies de béarn , l'UNAFAM a organisé une conférence dont le sujet était « **Mieux comprendre la dépression pour mieux les aider** ». Nous étions 28 personnes présentes dans la salle. L'animateur **Arnaud Dupuis** qui a été pair-aidant pendant 7 ans à l'association France dépression a souhaité aborder plusieurs sujets. Il a défini le stress, le burn out et la dépression avec leurs réalités au quotidien, notamment en reconnaissant les signaux avant coureurs et les symptômes. Nous avons pu échanger sur ce que peuvent faire les aidants, notamment par l'installation d'un bouclier de protection. Il a terminé avec la présentation d'un programme de reconstruction de l'estime de soi pour retrouver une forme d'équilibre. Celui-ci avait été construit autour de cinq axes : calmer le mental, retrouver la vitalité, gérer ses émotions, reprendre une vie sociale et trouver son énergie créative.
La présentation du power point d'Arnaud DUPUIS suite à sa conférence organisée par UNAFAM64 est sur notre site [unafam.org/Pyrénées atlantiques](http://unafam.org/Pyrénées_atlantiques).
- ◆ **Dépression** : l'Unafam propose une nouvelle formation en ligne (durée estimée 3 h)
À l'échelle mondiale, environ 280 millions de personnes souffrent de dépression. Vivre avec un proche souffrant de dépression, c'est souvent se sentir impuissant, inquiet pour sa santé, parfois pour sa vie. Comment l'aider ? Comment réagir ? Que dire (ou pas) ? Quels pièges éviter ? Comment se préserver ? Rendez-vous sur **Formaidants** pour découvrir notre nouveau module e-learning gratuit et accessible sur n'importe quel dispositif.

UNAFAM près de chez vous

La délégation UNAFAM 64

Présidente : Emmanuelle SAINT-MACARY - **Trésorier** : Jean MICHEL - **Secrétaire** : Marie-Dominique HOCHEDÉZ
Bureau : Christine HUBARD, Christine ELHORGA, Eliane BRUNNE, Hélène GARCIA, Evelyne DARMANA

- ⇒ la délégation UNAFAM 64 est animée par 36 bénévoles
- ⇒ des Groupes de Parole et des Ateliers d'entraide Prospect
- ⇒ des rencontres avec des professionnels
- ⇒ des représentations auprès de nombreuses instances médicales et sociales.
- ⇒ un bulletin d'information

BIARRITZ 64200 (siège départemental) - Maison des Associations - 2 rue Darritchon
PAU 64000 - Résidence Ansabère II - Avenue du Loup

N° de téléphone unique pour tous les points d'accueil du département : **05 40 39 59 07**
mail : 64@unafam.org - site : www.unafam.org/64

Responsable de la publication : Dominique Letamendia

Ont participé à ce numéro : Emmanuelle Saint Macary, Marie-Dominique Hochedez, Christine Elhorga, Evelyne Darmana,